



Separation de corps, separation de fait entre époux

Par **andaya_old**, le 11/11/2007 à 17:05

comment faire constater la desertion du domicile conjugal et ainsi la désolidarisation des dettes que l'un des époux peut éventuellement contracter dans le cadre d'un mariage sous regime communauté réduite au acquets soit regime général
Doit t-on toujours aller le signaler au commisiariat du domicile ??

merci pour votre prompte réponse